



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 10 novembre 2009

- 2009-48** extension des compétences de la Communauté des communes du centre littoral (CCCL) dans la perspective de sa transformation en communauté d'agglomération
- 2009-49** avenant à la délibération 2009-36 concernant l'autorisation donnée par le conseil municipal de contracter un préfinancement auprès de l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-50** régime indemnitaire de M^{elle} Annie Justin, secrétaire administrative de classe supérieure
- 2009-51** autorisation de contracter un emprunt auprès de l'Agence française de développement (AFD)
- 2009-52** décisions modificatives relatives au financement de l'orthophotoplan et de l'aménagement de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2009-53** réhabilitation et aménagement de la piste Quesnel-Est
- 2009-54** avenant à la délibération 2009-44 approuvant la participation des élus au 92^e congrès des maires et présidents de communautés de France
- 2009-55** émission d'un avis favorable sur le projet Toucan et confirmation de la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme de la commune
- 2009-56** modification de l'avis budgétaire 2009-0096 du 25 août 2009 de la Chambre régionale des comptes concernant le budget primitif 2009 de la commune



COMMUNE DE MONTSINERY
TONNEGRANDE
11 NOV 2009
ARRIVEE
TRANSMIS A.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2009**

DATE DE CONVOCATION

03 Novembre 2009

DATE D’AFFICHAGE

03 Novembre 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
ABSENTS : 02
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2009/49/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE DIX NOVEMBRE Á SEIZE HEURES, LE
CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en
séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE
Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice,
conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il
a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article
L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a
acceptées.

.../...

Rapport n°2009/49/ MT
Portant avenant à la délibération n° 2009/36/MT concernant
l'autorisation donnée par le Conseil Municipal de contracter auprès de
l'Agence Française de Développement dans le cadre de la construction
du groupe scolaire de Tonnégrande

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par délibération n° 2009/36/MT en date du 27 Mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à contracter un préfinancement auprès de l'Agence Française de Développement pour un montant de 211 200 €, montant correspondant à la subvention européenne allouée à ce programme.

Le montant de cette subvention ayant été modifié, il nous appartient de le rectifier nous-mêmes au niveau de notre demande, mais également de bien définir les caractéristiques de ce préfinancement.

Ainsi, je vous demande d'apporter les modifications suivantes :

Article 1 : Autoriser le Maire à contracter un préfinancement auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) pour un montant de 191 456 Euros. Correspondant à la subvention européenne allouée à ce programme.

Article 2 : Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant maximum sollicité : 191 456 €
- Taux Maximum : Euribor 3 mois + 0,70 %
- Durée maximum : 36 mois.
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts, le capital étant remboursé par versement à l'AFD de la subvention européenne à hauteur du montant préfinancé en vertu de la cession de créance qui sera opérée.

Article 3 : Autorise le Maire à signer la convention de préfinancement et tous documents administratifs et comptables afférents à cette opération.

Les éléments d'appréciation vous étant fournis, je vous demande de vous prononcer et pour cela de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant l'avenant à la délibération n°2009/36/M-T portant autorisation donnée par le Conseil Municipal de contracter auprès de l'Agence Française de Développement (A.F.D) dans le cadre de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

.../...

DECIDE :

Article 1 : Autorise le Maire à contracter un préfinancement auprès de l'Agence Française de Développement (A.F.D) pour un montant de 191 456 Euros, correspondant à la subvention européenne allouée à ce programme.

Article 2 : Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivants :

- Montant maximum sollicité : 191 456 €
- Taux maximum : Euribor 3 mois + 0,70 %
- Durée maximum : 36 mois
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts, le Capital étant remboursé par virement à l'Agence Française de Développement (AFD) de la subvention européenne à hauteur du montant préfinancé en vertu de la cession de créance qui sera opérée.

Article 3 : Autorise le Maire à signer la convention du préfinancement et tous documents administratifs et comptables afférents à cette opération dans la limite financière prévue.

ADOPTÉE PAR DOUZE (12) VOIX UNE ABSTENTION (01).

Pour certification exécutoire,
Montsinéry-Tonnégrande, le 10 Novembre 2009



Le Maire

Patrick LECANTE

Publication le :

